

1. RESERVATIONS DES TERRAINS

- Pour les membres :

- Maximum 2 réservations à la fois, **exclusivement par les personnes qui jouent effectivement** ; aucune réservation n'est autorisée avec le nom d'autres membres (enfants, amis, ...).
- Accès au tableau des réservations 2 semaines à l'avance.

- Pour les non-membres :

- Réservation possible uniquement en semaine avant 16h.
- Le paiement se fait directement en ligne lors de la réservation du terrain.
- Jusqu'au 18 avril inclus, réservation uniquement le jour même ; la direction se réserve le droit de prolonger cette période en fonction de l'évolution des mesures sanitaires.
- Une partie annulée au plus tard 24h à l'avance pourra être remboursée sur le portefeuille.
- Toute partie interrompue par les conditions climatiques ne sera pas remboursée.
- Toute occupation de terrain sans réservation préalable par le système de réservation par internet sera considérée comme une infraction.

2. CONDUITE GENERALE

- Une tenue de tennis correcte est exigée. **Minimum une pièce blanche.**
- Interdiction formelle de jouer avec des chaussures non conformes à la terre battue (semelles planes obligatoire).
- La direction est seule habilitée à juger de la praticabilité des terrains.
- En cas de temps sec, les joueurs sont tenus d'arroser le terrain avant de jouer.
- Les joueurs sont tenus de passer le filet sur l'entièreté de la surface de jeu après chaque partie.
- Les joueurs sont priés de débarrasser les terrains des papiers, canettes, ... Des poubelles sont prévues à cet effet sur chaque terrain.
- Les chiens sont interdits dans le club house et sur les terrains.